



JPK – 11/10/2017 – V2

Association Sportive du Golf de Domont-Montmorency

Procès-verbal du Comité Directeur du lundi 25 septembre 2017

Présents : Mme Catherine GAUZERAN, Lorène COUSTON, Régine LORACH, Mrs Jean-René CATALAN, Alain CHAIZE, Christian De PAPE, Richard TZAROUKIAN et Jean-Pierre KARSENTY

Absent excusé : Philippe BLONDE

Invité : Mr Thierry HUARD

* * * * *

Catherine GAUZERAN, Vice-Présidente, ouvre la séance à 16 heures 15 en l'absence de Philippe BLONDE, qui encore convalescent n'est pas présent ; celui-ci, conformément à nos Statuts, a transmis un pouvoir écrit à Jean-Pierre KARSENTY pour le représenter.

Le Comité lui adresse ses meilleurs vœux de prompt rétablissement.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du jeudi 15 juin 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il est rappelé que ce procès-verbal a été diffusé à l'ensemble de nos membres via la rubrique « Documents administratifs » de l'ESPACE MEMBRES de notre site Web.

2. Communications et informations diverses depuis le précédent Comité

- ✚ Une subvention de 3 300 € a été attribuée au Club au titre du CNDS (Centre National de Développement du Sport), 2 100 € pour le Golf scolaire et 1 200 € pour le Golf au Féminin.
- ✚ L'arrêté d'Approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) a été reçu en date du 5 juillet 2017 de la Préfecture du Val d'Oise, sans aucune observation sur le dossier présenté, pour la mise en accessibilité de notre établissement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : différents travaux seront donc réalisés en ce sens sur les deux prochaines années. 2017 et 2018.
- ✚ A la suite d'une consultation lancée auprès de plusieurs fournisseurs d'électricité, il a été décidé de changer de fournisseur pour optimiser au mieux ce poste ; TOTAL Energies remplacera ainsi EDF Entreprises à compter du mois de novembre, avec une garantie des prix sur 4 ans.
- ✚ A la suite d'une démarche ambitieuse menée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et, après la réalisation d'un diagnostic technique et environnemental de notre terrain piloté par le Fredon Ile de France, nous attendons l'arrêté de subvention qui nous a été promis nous attribuant une subvention de l'ordre de 26 500 € (soit un taux de 40% des dépenses) pour l'achat de trois nouveaux matériels destinés à améliorer l'entretien et la qualité de notre parcours (broyeur à branches, broyeur à sous-bois et sableuse pour green).
- ✚ Régularisation et mise à jour du contrat entre l'Association Sportive du Golf de Domont-Montmorency et l'EURL Les Châtaigniers prolongeant, pour le Restaurant, la durée de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2018.
- ✚ Point sur les réciprocités et « Jouer ailleurs » : Jean-Pierre KARSENTY indique que 750 « unités joueurs »

ont profité du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 de la facilité des Réciprocités pour aller jouer dans d'autres clubs amis ; à noter néanmoins que ce sont très souvent les mêmes joueurs qui en profitent. A la suite de ce constat, il est convenu de limiter le nombre des échanges pour un même joueur à 12 dans l'année pour les golfs de Coutainville et de Champ de Bataille, et ce bien sûr, dans les deux sens. De nouveaux contacts ont été pris avec les Golfs de Granville et d'Aix les Bains qui pourraient prochainement rejoindre notre belle liste de clubs amis.

La nouvelle formule « Jouer ailleurs » lancée par le GFGA a donné lieu, pour l'instant, à peu d'échanges.

- ✚ Commission de Discipline : lors de sa réunion du 23 septembre, les membres de la Commission ont décidé à l'unanimité de prononcer la radiation d'un membre qui, depuis son entrée au club en fin d'année dernière, a enfreint en permanence les règles auxquelles doivent se soumettre tout membre du club (excès de langage à l'encontre du personnel, utilisation répétée de balles de practice sur le parcours,...), et ce malgré plusieurs avertissements reçus.
- ✚ Groupe de travail « Restaurant » : le Comité propose de réunir quelques personnes pour faire un point sur l'activité du Restaurant et améliorer la situation actuelle notamment vis à vis de son occupation ou utilisation par des personnes extérieures au Club ; Serge VANDAELE, gérant de l'EURL les Châtaigniers, Lorène COUSTON, Richard TZAROUKIAN et Jean-Christian FAUCONNET, tous désignés par le Comité, se réuniront prochainement en compagnie de Christophe NAVARRE et proposeront au Comité des axes d'améliorations.

3. Point cotisations – nouveaux membres – green fees 2017. Point financier et de la trésorerie à fin août 2017

Thierry HUARD a transmis préalablement à la réunion une note précisant les principaux chiffres d'activité du golf au 31 août :

- ✓ Concernant les effectifs, le total des membres de 635 est identique à celui de l'an dernier à la même période ; à noter l'arrivée de 20 nouveaux membres toutes catégories confondues depuis le 1^{er} septembre,
- ✓ Nos résultats sont dans la trajectoire de ceux de l'an dernier et de ceux de notre budget 2017 ; le chiffre des cotisations est déjà légèrement excédentaire par rapport à la prévision budgétaire 2017,
- ✓ La trésorerie est très légèrement inférieure à celle de 2016 à la même période car elle comporte l'intégration de factures non prévues au budget (travaux du petit lac, réfection de l'arrosage des greens 1 et 8),
- ✓ Green fees en baisse sensible par rapport au budget, expliqué du fait du mauvais temps ; à noter très peu de visites extérieures via la réservation en ligne d'Albatros et la formule « Jouer ailleurs ».

4. Point sur les travaux en cours ou à venir

- ✓ A la suite d'une fuite importante survenue courant juillet, le réseau d'arrosage des greens du 1 et du 8 a dû être refait à neuf précipitamment,
- ✓ A la suite de cet incident et de ceux déjà constatés sur d'autres greens, le Comité prend la décision de remplacer pour le moment les travaux initialement décidés au mois de juin relatifs à la création d'un réseau d'arrosage sur le trou 5 et ses abords, par un programme de réfection de l'ensemble réseaux d'arrosage (canalisations + bouches) des greens 5 – 9 – 10 -11 – 12 (y compris fairway) – 14 – 15 et 16, en mauvais état et non refaits depuis l'origine. Un phasage et un calendrier des travaux seront arrêtés à la réception des différents devis demandés à l'entreprise LEMAIRE pour éclater le devis global déjà reçu, se montant à 88 000 € TTC,
- ✓ Les travaux de l'aire d'entraînement sont en cours d'achèvement par l'entreprise GE Aménagements ; il reste à réaliser les engazonnements, les dalles béton pour les nouveaux départs ainsi que divers menus travaux, tous prévus d'ici la fin octobre. Cette nouvelle aire d'entraînement devrait être fonctionnelle au début du printemps prochain,
- ✓ Réfection des chemins entre les trous 12 et 13 : en attente de devis complémentaires avant de choisir

- la solution à retenir pour des travaux en 2018,
- ✓ Travaux sur trous 14 et 16 (départs) : propositions reçues du Cabinet HALLETT ainsi que d'autres solutions alternatives en cours d'analyse set d'études avant prise de décision,
 - ✓ Travaux du petit lac : Alain CHAIZE précise que les travaux de la première tranche réalisés pendant l'été sont en cours d'achèvement et vont offrir une nouvelle perspective intéressante depuis les trous 16 et 17 notamment. Il reste à achever les travaux liés au déplacement de la station de pompage, actuellement dans le grand lac ainsi que les travaux d'électricité (transfert de l'alimentation électrique et révision de l'armoire existante). Rappel du montant de ces travaux : 100 000 € TTC.
Il est rappelé qu'en 2018, les travaux de la seconde tranche concerneront le grand lac et la consolidation de la digue existante (pour un montant estimé de l'ordre de 85 000 € TTC),
 - ✓ Vestiaires dames : le Comité donne son accord sur le montant du devis de la société TETRIS ; reste à finaliser le choix des coloris lors d'une réunion organisée prochainement avec l'entreprise (Alain CHAIZE, Lorène COUSTON et Patricia CATALAN). Les travaux seront réalisés pendant le mois de décembre prochain avec une condamnation totale des vestiaires dames pendant cette période,
 - ✓ Piscine : les fuites rencontrées en début de saison proviennent de mauvaises manipulations lors des opérations de lavage des filtres et d'un dysfonctionnement de l'appareil de traitement des eaux qui devra être remplacé. Une opération de rebouchage des fuites sur les parois et le bassin devra être envisagée au début de l'année 2018,
 - ✓ Cloches sur les trous 6 et 10 : deux essais infructueux ont été réalisés avec deux modèles différents, mais à chaque fois on n'entendait rien ; nouvelle recherche en cours,
 - ✓ Bouées autour des lacs : il est rappelé l'obligation de disposer de bouées autour de nos deux lacs ; il est demandé de les mettre en place le plus rapidement possible en choisissant les modèles les plus économiques possibles,
 - ✓ Courette de service utilisée par le restaurant pour ses stockages et déchets : envisager rapidement la pose de claustras opaques pour délimiter ces espaces, à la charge du restaurant,
 - ✓ Sablage du practice et des fairways : afin de poursuivre l'amélioration continue de notre parcours, le Comité décide de lancer dès maintenant une opération de sablage partielle de ces espaces, opération qui n'avait pas été initialement retenue au titre du budget 2017,
 - ✓ Devant la nécessité de réduire l'envahissement de notre parcours par la forêt, une opération « coup de poing » sera lancée sur une journée avec une entreprise spécialisée pour se rendre compte de la quantité de travail pouvant être réalisée pendant cette période, de manière à mieux pouvoir estimer le temps et le budget à consacrer aux prochaines interventions nécessaires,
 - ✓ Travaux PMR : rappel des travaux à réaliser à cheval sur les deux années 2017 et 2018.

5. Projet de révision des Statuts – Validation – Fixation de la date de l'AGE et de l'AGO 2018

Jean-Pierre KARSENTY précise que la proposition de révision des Statuts présentée ce jour a été préparée et établie à la suite d'échanges entre plusieurs personnes du Comité. Celle-ci a été diffusée 15 jours avant la réunion et, pour mieux préparer les discussions à venir et les décisions à prendre, il a été demandé à chaque membre de préciser ses intentions sur les principales propositions de modification, en remplissant un tableau qui leur avait été préalablement adressé à cet effet.

Jean-Pierre KARSENTY propose la méthodologie de travail suivante, à savoir examiner point par point les différents articles, entendre les positions ou suggestions de chacun, et en cas de désaccord, procéder à un vote, article par article, de manière à pouvoir présenter à l'approbation d'une Assemblée Générale Extraordinaire un texte unique ayant été validé préalablement par la majorité des membres du Comité.

Catherine GAUZERAN et Richard TZAROUKIAN indiquent qu'ils souhaitent une autre méthodologie et que, sur les articles n'entraînant pas une unanimité du Comité, différentes alternatives de rédaction puissent être présentée devant l'AGE, laissant à cette dernière le choix de voter, article par article, sur les articles concernés.

Outre le fait que l'organisation de ces différents votes serait plus longue et plus compliquée, il est rappelé que les précédents votes similaires de modification de nos statuts se sont toujours passés sur la présentation d'un texte unique, présenté, une fois validé, par le Comité.

Aucun consensus ne se dégageant sur cette question, il est alors nécessaire d'avoir recours à un vote à la suite duquel la proposition initiale, présentée par Jean-Pierre KARSENTY, est validée.

Il s'en suit alors l'examen des différents articles de la proposition de modification des Statuts. Les principales décisions suivantes sont prises, soit à l'unanimité, soit à la suite de votes, comme indiqué ci-après :

- ✓ Art. 1 - Objet : rajout du mot formation dans l'objet des statuts
- ✓ Art. 7 - Adhésions :
 - Agrément par le Bureau et non par le Comité
 - Avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique du golf datant de moins d'un an à la date de l'inscription
- ✓ Art 8 bis – Procédure disciplinaire (par un vote) :
 - Commission de Discipline élue pour trois ans par l'Assemblée Générale à la suite d'un appel préalable de candidatures, ses cinq membres étant rééligibles
 - Voix du (de la) Président(e) prépondérante en cas de vote avec un nombre partagé de voix
- ✓ Art 11 – Organes de Direction :
 - Comité Directeur – Cooptation (par un vote)
 - En cas de vacance ou de besoin, cooptation à la majorité et non à l'unanimité comme proposé par certains
 - Un membre coopté ne pourra faire partie du Bureau qu'une fois son intégration au Comité Directeur ratifiée par l'Assemblée Générale
 - Comité Directeur – Eligibilité (par un vote) :
 - Etre âgé(e) de 16 ans et non plus 18 ans au jour de l'élection
 - Présenter une autorisation des parents ou du représentant légal
 - Etre âgé(e) de 18 ans au moins pour pouvoir être élu(e) au Bureau
 - Comité Directeur - Fonctionnement (par un vote) :
 - Election chaque année du Bureau à bulletin secret, avec précision sur les modalités du vote pour élire le (la) Président(e) et notamment en cas de partage des voix à partir du 3^{ème} tour de scrutin
 - Le 1/3 des membres du Comité peut demander une convocation du Comité
 - La représentation des 2/3 des membres est nécessaire pour la validité des délibérations
 - Bureau (par un vote) :
 - Il est chargé de l'engagement et de la révocation de tous agents et employés de l'Association (et plus le Comité)
 - Il assure l'administration courante, et peut prendre toute mesure urgente utile, sous condition d'en informer le Comité Directeur à sa première réunion
- ✓ Art 12 – Assemblées Générales :
 - Participation avec voix délibérative : être âgé(e) de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours
 - Représentation en cas d'empêchement (par un vote) :
 - *soit par un autre membre de l'Association, au moyen d'un pouvoir écrit, sans toutefois qu'un membre puisse représenter, à ce titre, plus de six autres membres ;*
 - *soit en adressant un pouvoir en blanc au Comité Directeur ; les pouvoirs en blanc, qui devront être remis au Club ou qui devront être reçus au Club pour pouvoir être enregistrés au plus tard la veille du jour de l'Assemblée Générale, sont mis à la disposition des membres du Comité Directeur, sans limitation de nombre et en supplément des six pouvoirs potentiels nominatifs précités ; le nombre des voix détenues par ces pouvoirs sera partagé de manière équitable entre les membres présents du Comité Directeur (dans le cas où le partage ne tombe pas entièrement juste, le solde des voix des pouvoirs restants sera attribué par tirage au sort).*

En adressant un pouvoir en blanc au Comité Directeur, tout Membre de l'Association :

- *émet un vote favorable à l'adoption des projets et résolutions présentés ou agréés par le Comité Directeur et un vote défavorable à l'adoption de tout autre projet*
- *laisse chaque membre du Comité Directeur, possesseur de son pouvoir, libre de voter pour le ou les candidats de son choix au Comité Directeur et/ou à la Commission de Discipline.*

La rédaction précédente a été faite à partir du texte actuel mais en précisant plus clairement les points qui le nécessitaient, pour avoir un texte sans aucune ambiguïté. Jean-Pierre KARSENTY rappelle que de tout temps le principe de pouvoirs en blancs délivrés au Comité ou à son Président(e) a existé et existe encore, permettant aux membres ne souhaitant pas ou ne pouvant pas délivrer leur pouvoir à une autre personne, de le faire directement à leur Comité, en lui manifestant ainsi leur soutien et leur confiance. Le principe d'une répartition à parts égales de ces pouvoirs en blanc, appliqué et accepté l'an dernier par le Comité, est aussi formalisé.

Une nouvelle rédaction du texte figurant sur le pouvoir sera aussi réalisée à cette occasion pour mieux préciser les différentes dispositions offertes à chacun.

Enfin, il est rappelé que cette proposition de rédaction est aussi destinée à simplifier les opérations électorales et à accroître la représentativité des membres aux Assemblées Générales, phénomène qui a tendance à régresser actuellement.

Le principe d'un vote par correspondance, proposé par certains, une fois étudié, n'a pas été retenu car trop complexe à organiser et jugé néfaste à une bonne représentativité lors des assemblées.

Dans le tableau préparatoire initialement complété par chacun ainsi qu'au cours de la réunion, Catherine GAUZERAN, Richard TZAROUKIAN et Lorène COUSTON indiquent qu'ils n'approuvent pas les dispositions sur le maintien des pouvoirs en blanc et demandent que tout membre du Comité, au même titre que tout membre « lambda », ne puisse disposer en tout et pour tout que de 6 pouvoirs nominatifs.

Le vote qui s'en suit approuve à une large majorité la proposition de la nouvelle rédaction de l'article 12 ci-dessus.

Catherine GAUZERAN, suivie de Richard TZAROUKIAN et de Lorène COUSTON, indiquent se désolidariser de cette décision.

- Question mineure (par un vote) :
 - Suppression du mot mineur et rajout du délai de 8 jours avant la date de l'Assemblée Générale pour pouvoir poser une question
 - Précision que seuls les points inscrits à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote
 - Scrutateurs : deux scrutateurs nommés par l'Assemblée Générale avec en cas de pluralité de candidats, la précision d'un tirage au sort
- Assemblée Générale Ordinaire (AGO) (par un vote) :
 - Elle approuve toute demande d'emprunt bancaire proposée par le Comité
 - Maintien du quorum de 25% pour une première convocation
 - Décisions prises à la majorité relative des voix exprimées des membres présents et représentés, hors bulletins blancs et nuls
 - Suppression du quota minimum de 33% pour l'élection des membres du Comité
- Assemblée générale Extraordinaire (AGE) (par un vote) :
 - Quorum abaissé de 50% à 33% pour une première convocation
 - Maintien des décisions prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées des membres présents et représentés, hors bulletins blancs et nuls

Le nouveau texte, approuvé ce jour par le Comité, sera présenté pour approbation devant une Assemblée Générale Extraordinaire qui sera convoquée le Dimanche 3 décembre 2017 à 15 heures 30. **Les textes comportant des changements significatifs, par rapport aux Statuts de janvier 2016, apparaitront en couleur rouge sur la version envoyée aux membres.**

Le Comité donne enfin son accord pour qu'un Brunch soit aussi réalisé le même jour par Christophe NAVARRE pour les membres qui souhaiteront y participer (une feuille d'inscription sera affichée à l'accueil à cet effet).

En cas d'absence de quorum lors de la première convocation de cette AGE, une deuxième convocation sera adressée pour le dimanche 17 décembre 2017, assemblée n'ayant plus besoin alors de quorum.

Jean-Pierre KARSENTY précise qu'une fois ces nouveaux Statuts approuvés, il sera nécessaire de mettre à jour les textes de notre Règlement Intérieur pour éviter les éventuelles incohérences entre les deux textes.

Le Comité fixe enfin au samedi 24 mars 2018 la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, se réservant aussi la date du samedi 7 avril pour une éventuelle deuxième convocation.

6. Présentation et validation du dossier de Partenariat 2018 – Derniers arbitrages

Christian de PAPE présente le projet de dossier de partenariat 2018 préparé par la Commission Communication, Animations et Partenariat.

Celui-ci se compose de plusieurs Packs de différents niveaux permettant à nos partenaires de choisir celui qui leur convient le mieux et notamment de faire le choix, pour le Pack Platinium, d'une exclusivité dans un domaine d'activité particulier.

Le Comité valide l'ensemble du dossier et notamment les prix de chacun des Packs. Il convient également que, dans le cas d'une demande d'exclusivité, dans son secteur d'activité, faite par un partenaire potentiel extérieur au Club, cette exclusivité sera préalablement et prioritairement proposée à un ancien partenaire, membre du Club ou non, s'il en existait.

Dans tous les autres cas, et notamment pour les autres packs, il ne sera pas accordé une quelconque exclusivité.

Il est convenu également de ne pas retenir dans un premier temps la compétition proposée en option réservée aux partenaires des Packs Platinium, Gold et Silver, celle-ci pouvant être néanmoins rajouté si l'intérêt se présentait en cours de saison.

Une réunion est organisée et les invitations lancées pour le samedi 1^{er} octobre en vue d'une présentation de ce dossier, par la Commission, à nos partenaires actuels et à une cinquantaine de membres qui pourraient être intéressés.

7. Préparation du budget 2018 : fixation du montant des cotisations 2018 dont celles de l'école de golf. Montant de l'enveloppe de l'emprunt pour les gros travaux

Le montant des cotisations 2018 sera arrêté et proposé aux membres du Comité pour décision à la suite de la réalisation de l'accostage financier prévisionnel à fin décembre 2017, devant être finalisé dans les prochains jours.

Le Comité maintient à 5 le nombre d'invitations gratuites offertes aux membres payant leur cotisation 2018 avant le 31 janvier 2018.

Le montant de l'enveloppe de l'emprunt pour gros travaux sera lui aussi arrêté par le Comité à la suite de cet accostage, l'examen des résultats des exercices précédents et d'une approche prévisionnelle du projet de budget 2018, afin de bien prendre en compte nos capacités réelles de remboursement ces prochaines années.

Des contacts ont déjà été pris avec trois banques, ils seront poursuivis dans les prochains jours pour approfondir les différentes propositions de financement offertes par ces organismes.

8. Réflexion sur le devenir de la piscine – Fonctionnement et difficultés rencontrées en 2017 – Retour sur le sujet de la surveillance ou non du bassin en 2018

Après avoir rappelé les difficultés rencontrées pendant l'été pour assurer une surveillance continue de la piscine par des personnes diplômées et sa fermeture rendue obligatoire pendant deux semaines au début du mois d'août du fait de l'impossibilité de trouver du personnel qualifié, Jean-Pierre KARSENTY présente la note préparatoire établie à cet effet, indiquant :

- ✓ le principe de la démarche potentielle qui pourrait être lancée auprès de l'Administration pour espérer se voir dispenser de l'obligation d'une surveillance,
- ✓ les avantages et les inconvénients que présenterait l'absence d'une telle surveillance (économie financière, mais notion de responsabilité pénale accrue, d'autres personnels à trouver pour l'entretien quotidien,).

Après échanges, le Comité décide à l'unanimité de conserver le statu-quo actuel et de continuer à assurer à l'avenir une surveillance de la piscine pendant toute la durée de sa période de fonctionnement.

9. Informations et questions diverses

- ✓ Golf dans le cadre scolaire : notre golf a le plaisir de recevoir depuis le mois de septembre un grand nombre de jeunes écoliers en provenance des écoles de Soisy-Montmorency, du Collège de Saint-Gratien et du Lycée de Domont, leur proposant des séances d'initiation encadrées par nos Pros,
- ✓ Jean-Pierre KARSENTY précise que les entretiens annuels avec le Personnel seront mieux formalisés et devront se dérouler avant la fin du mois de décembre 2017,
- ✓ Le Comité arrête les dates de fermeture du Club en fin d'année, du samedi 23 décembre au soir avec une réouverture le mercredi 3 janvier 2018 au matin, ainsi que la date de la traditionnelle Galette des Rois, le dimanche 14 janvier après-midi,
- ✓ Le Comité, après avoir pris note que notre golf n'apparaît pas comme il le devrait sur certaines publications golfigues, demande à Thierry HUARD et à la Commission de la Communication de veiller à promouvoir le mieux possible à l'avenir notre golf, en communiquant bien aux différents organismes demandeurs, nos renseignements, et, en participant autant que possible aux actions promotionnelles lancées notamment par la Fédération.

Plus aucune question n'étant soulevée, Catherine GAUZERAN clôture la réunion à 21 h 30, qui se prolonge néanmoins autour d'un repas, et après avoir rappelé que la prochaine réunion de Comité est fixée au **samedi 9 décembre 2017 à 9 heures** (réunion prévue également se prolonger l'après-midi).

La Vice - Présidente

Le Secrétaire Général

Catherine GAUZERAN

Jean-Pierre KARSENTY

PJ : Pouvoir de Monsieur BLONDE

Philippe BLONDE

Le 16 septembre 2017,

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur
du Golf de Domont - Montmorency

Objet : Réunion du Comité Directeur du lundi 25 septembre

Chers amis,

Conformément à l'article 11 de nos Statuts - Fonctionnement du Comité Directeur -, ne pouvant être malheureusement présent parmi vous lors de notre prochaine réunion de Comité Directeur, je donne pouvoir à Jean-Pierre KARSENTY, notre Secrétaire Général, pour me représenter et prendre notamment toutes décisions sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

Je vous souhaite une excellente réunion et espère vous retrouver à Domont le plus rapidement possible.

Bien amicalement.

Philippe

BLONDÉ

1.12